

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

*Commune de : ROMANECHE-THORINS*

**COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

de la séance du **16 décembre 2021** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

**Présents** : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Gérard LORON, Mesdames Josette GOMBERT, Aurélie BUFFA adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Messieurs Joël BROUTIN, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE.

**Excusés** : Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Charles AHIAFOKPO  
Madame Sandrine TITOLO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON  
Madame Marie-France MONNET représentée par Monsieur Thomas PATENÔTRE

Monsieur Maurice FAVRE a été nommé secrétaire

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à 14 voix pour, 5 voix contre.

**Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition suivante :

Opération	Libelle	25%	Opération	Libelle	25%
101	LE BOURG		131	GARDERIE PERISCOLAIRE	
2031	Frais d'études	50 000.00	2184	Mobilier	1 000.00
111	VIDEOSURVEILLANCE		137	SALLE D'EVOLUTION SPORTIVE	
2181	Installat° génè. agenc. divers	50 000.00	2031	frais d'étude	30 000.00
112	ELECTRIFICATION		145	RESTAURANT SCOLAIRE	
2041582	Installat° génè. agenc. divers	20 000.00	2313	Immos en cours-constructions	15 000.00
116	EGLISE		2184	Mobilier	5 000.00
2313	Installat° génè. agenc. divers	50 000.00	173	AMENAGEMENT RD 906	
117	MAISON PLURIDISCIPLINAIRE		2315	Immos en cours-constructions	120 000.00
2184	Mobilier	4 000.00	203	CLOS DES MINES	
120	MAIRE		2031	frais d'étude	60 000.00
2051	Concessions, droits similaires	5 000.00	2184	Mobilier	15 000.00
2183	Matériel de bureau et info.	20 000.00	2313	Immos en cours-constructions	550 000.00
2184	Mobilier	5 000.00	2315	Immos en cours-constructions	40 000.00
121	SALLE BENOIT RACLET		204	PLANTATION ESPACES VERTS	
2313	Immos en cours-constructions	30 000.00	2121	Plantations d'arbres	30 000.00
122	SALLE DU MOULIN A VENT		300	ZONE DE LOISIRS LES PERRIERES	
2313	Immos en cours-constructions	50 000.00	2031	frais d'étude	40 000.00
123	BIBLIOTHEQUE		2121	Plantations d'arbres	10 000.00
2183	Matériel de bureau et info.	2 000.00	2315	Immos en cours-constructions	40 000.00
2184	Mobilier	1 000.00	2128	autres agencements et aménagem	150 000.00
2313	Immos en cours-constructions	3 000.00	305	POINTS APPORT VOLONTAIRES	
125	SIGNALISATION		2128	autres agencements et aménagem	30 000.00
2152	Installations de voirie	5 000.00	392	MATERIEL ET MOBILIER	
129	TERRAINS VOIRIE		2183	Matériel de bureau et info.	4 000.00
2112	Terrains de voirie	3 000.00	21578	Autre matériel et outillage	10 000.00
130	ECOLLES		2188	Autres immo corporelles	42 000.00
2183	Matériel de bureau et info.	3 000.00	398	RESERVE FONCIERE DIVERS	
2184	Mobilier	2 000.00	2115	Terrains bâtis	50 000.00
2313	Immos en cours-constructions	15 000.00		<b>TOTAL</b>	<b>1 560 000.00</b>

### **Lotissement les Vignes : Reprise par la commune du lot numéro 5 :**

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « les Vignes » a été ouvert par délibération en date du 30 mai 2011 afin de répondre à l'aménagement du lotissement correspondant.

Considérant qu'à ce jour, les lots portés à la vente ont fait l'objet des cessions correspondantes et qu'au vue de l'état des stocks actuel, reste seul disponible le lot numéro 5,

Considérant que ce lot est attenant au terrain sur lequel la maison pluridisciplinaire appartenant à la commune a été édifiée et qu'il paraît opportun pour la commune de conserver la propriété du lot 5 en vue des éventuels aménagements ou projets à venir sur cette zone,

Le conseil municipal décide à 17 voix pour et 2 abstentions de la reprise par la commune du lot numéro 5 du lotissement les vignes pour une surface de 1094m<sup>2</sup>.

### **Budget annexe Les Vignes- Clôture définitive. Reprise des excédents :**

Le conseil municipal décide à 15 voix pour et 4 abstentions de la clôture du budget annexe « Lotissement les Vignes »

- Précise que cette décision fera l'objet des écritures comptables suivantes : Débit au 1687 pour 883 536 euros au budget annexe et crédit pour le même montant au budget principal au compte 276348 correspondant à la restitution de l'avance faite par la commune,
- Constate l'excédent du budget annexe à hauteur de 243 706.65€ et décide de sa reprise au budget principal de la commune.

### **Aménagement du giratoire RD906 Entrée Nord La Maison Blanche– Convention avec le Département de Saône et Loire et financement du projet :**

Monsieur Reynier, adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal le projet global d'aménagement en agglomération du secteur de « La Maison Blanche », comprenant la création d'un giratoire sur la RD906 à l'entrée Nord de la commune. Celui-ci permettra la sécurisation du carrefour routier de la RD906, route à grande circulation, avec la RD 466B et la voie communale dite Rue des Etelles.

L'objectif d'ouverture du carrefour routier est fixé au 30/06/2022.

L'enveloppe globale du projet de création du rond-point s'élève donc ce jour à 432 808,20 HT.

Il rappelle que les crédits nécessaires à cette opération ont été votés au budget dans le cadre du programme 173 du budget primitif de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés retient le projet de convention avec le département de Saône et Loire pour le suivi et la réalisation des travaux et autorise la maire à signer les documents correspondants ainsi que toutes pièces concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés résultant de cette décision.

Une participation de MBA au titre du fond de concours réservé aux travaux de voirie ainsi qu'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police et des appels à projet du département peut être sollicitée pour ce projet.

### **Projet d'aménagement de la zone de loisirs zone des Perrières :**

Madame Buffa, adjointe au Maire informe l'assemblée du projet d'aménagement de la zone de loisirs sur le secteur des écoles zone des Perrières inscrite au programme 300 du budget primitif qui est porté par la commission jeunesse et éducation.

Le projet fera dans un premier temps l'objet d'une étude d'implantation par un cabinet d'urbanisme permettant de mieux définir le plan d'aménagement de cette zone.

L'enveloppe globale de réalisation du projet est fixée de la manière suivante :

Etude d'implantation : 10 300 euros TTC

Maitrise d'œuvre et études diverses : 40 000 euros TTC

Réalisation et travaux : 290 000 euros TTC

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'ensemble de ce projet et voter la globalité de l'opération.

Où cet exposé, le conseil municipal se prononce de la façon suivante :

- 3 voix pour une habilitation relative à l'ensemble de l'opération, 16 voix contre.

Le second vote porte le fait de faire réaliser dans un premier temps uniquement l'étude d'implantation permettant de mieux définir le projet, qui devra par la suite être présenté au conseil municipal pour validation dans son ensemble avant de lancer les consultations relatives à la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux.

Le conseil municipal à 15 voix pour et 4 contres, retient cette proposition et décide que le projet doit dans un premier temps faire uniquement l'objet d'une étude d'aménagement d'ensemble.

### **Transfert au SYDESL de la compétence optionnelle de distribution et de fourniture de gaz**

Le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) a modifié ses statuts en 2007 et exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour toutes les Communes lui ayant transféré la compétence, la mission d'autorité organisatrice de distribution (AOD) en gaz, que ce soit en gaz naturel ou tout autre gaz combustible. A cette occasion, deux tiers des Communes desservies lui ont transféré la compétence (soit environ 170 sur 240), et quelques-unes ont suivi depuis.

Notre commune a conservé la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz (AODG).

Le SYDESL répond à ses prérogatives de contrôle de concession par ses agents habilités et assermentés et s'assure du bon accomplissement des missions de service public. Il décharge ainsi les Communes qui lui ont confié la compétence gaz.

Les statuts du SYDESL prévoient la possibilité pour les collectivités adhérentes de lui transférer notamment la compétence optionnelle visée à l'article 5 des statuts en matière de gaz.

La Commune transfère la compétence sans perdre le bénéfice de la RODP.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés le transfert de la compétence gaz au Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **Questions diverses :**

**Patinoire de Fleurie :** Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur le Maire de Fleurie a fait passer à destination des enfants de la commune 30 entrées pour la patinoire. Celles-ci ont été remises à la directrice de l'école primaire pour distribution aux enfants.

**Infos COVID :** Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du dernier signalé de la Préfecture concernant les mesures de freinage de la pandémie. Sont entre autres rappelées : les obligations de port du masque notamment pour les personnels des écoles maternelles, personnels et élèves des écoles élémentaires ainsi que dans les lieux et circonstances où la densité de personnes ne permet pas la distanciation sociale et favorise la propagation du virus.

Le recours au télétravail doit être favorisé et les moments de convivialité (vœux de la commune, vœux aux personnels...) doivent être reportés.

Concernant les activités festives, les locations de salles des fêtes ne sont pas interdites à cette heure. Mais il convient de faire preuve de prudence et de limiter le nombre de personnes en s'assurant que les pass sanitaires soient contrôlés et le port du masque effectif. A l'instar de la fermeture des discothèques et de la prohibition des activités dansantes dans les bars et restaurants durant 4 semaines l'exclusion de cette activité comprend également les locations de salles.

Les réunions d'anciens doivent être différées ou ne pas comporter de repas.

**Cérémonie des vœux :** Dans ce contexte la cérémonie des vœux ne sera pas maintenue. Les vœux du maire seront donc présentés par écrit à la population.

**Dates des prochains conseils municipaux :** Monsieur Favre demande à ce que les dates des réunions de conseil sur le premier semestre 2022 soient prochainement communiquées.

**Travaux école maternelle :** Messieurs Patenôte et Bergeron soulèvent l'inquiétude de parents d'élèves concernant le retrait des matériaux comportant de l'amiante sur les bâtiments en cours de rénovation. Ils font part de leur réserve concernant l'enlèvement de plaques pouvant contenir de l'amiante dans le bureau de direction hors plan de retrait.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dernières mesures concernant l'amiante ont été réalisées ce mardi 14 décembre par la société AD-LAB. Les résultats communiqués ce jeudi 16 confirment un nombre de fibres amiante à zéro après mesures sur 24 heures. Les entreprises interviennent pour terminer les travaux ce vendredi 17 et lundi 20 décembre.

Le mardi 21 la pose des mesures pour la 2<sup>ème</sup> restitution avant possibilité d'occupation des locaux sera réalisée sur 24h. 6 prélèvements seront réalisés avec un délai de traitement de 2 à 4 jours ainsi que des analyses par lingettes. Les résultats correspondants devraient parvenir en mairie en fin de journée le vendredi 24. Le réaménagement des locaux sera prévu sur les journées des 28 et 29 décembre.

Monsieur Patenôte regrette le manque de réunion de la commission travaux sur ce dossier.

Monsieur Loron informe l'assemblée de son mécontentement sur le circuit de communication de la demande des parents d'élèves dont le mail a été adressé : en mairie, à l'adjointe en charge des écoles, à Messieurs Patenôte et Bergeron, et à l'Apave sans que l'adjoint responsable des travaux ou les autres adjoints au Maire ne soient informés.

**Vote contre le compte rendu de la dernière assemblée :** Monsieur Bergeron souhaite apporter des précisions sur le motif de son vote contre l'approbation du dernier PV d'assemblée. Il affirme sa désapprobation de la formulation dans le compte rendu d'un avis sur le fait que Madame Monnet ait quitté l'assemblée au cours de la dernière réunion et désapprouve le jugement de valeur formulé dans cette phrase, qui ne relève pas du compte rendu des débats de l'assemblée. Il est rejoint en ce sens par Monsieur Patenôte qui confirme que ce jugement est déplacé.

Après questionnement sur la provenance de cette mention au PV, Monsieur Vacher informe l'assemblée en être à l'origine et en assumer la pleine responsabilité.

**Aménagement du parking rue de la Pierre derrière le secteur des écoles :** Monsieur Patenôte interroge l'assemblée sur la légitimité de l'aménagement de ce parking sur une zone AU2 du PLU.

**Acquisition sur le centre Bourg :** Monsieur Patenôte demande des précisions sur les délais d'application de la décision d'acquisition des bâtiments sur la place Benoit Raclet votée lors de dernière assemblée. Monsieur le Maire informe l'assemblée que la décision sera applicable une fois le délai de deux mois nécessaires au contrôle de légalité par la Préfecture écoulé. Les signatures pourraient être envisagées pour fin janvier.

Monsieur le Maire souhaite que la population soit associée à la réflexion d'aménagement portée sur le centre du village et que soit si possible intégrée une connotation touristique au projet. Le projet d'une des listes aux élections concernant l'aménagement d'une Hall couverte pourrait être une piste de réflexion.

La séance est close à 22h30

Le Maire,

Yannick VACHER



Parole est donnée à la salle